

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 17 (1959)

Heft: 1

Artikel: Le problème des partis politiques

Autor: Picot, Albert

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-135075>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le problème des partis politiques

par ALBERT PICOT,
ancien Conseiller d'Etat de Genève

Introduction

Les problèmes posés aujourd’hui par le rôle des partis politiques dans les diverses nations sont très intéressants puisque les partis révèlent souvent l’âme d’un peuple, ses réactions et sa psychologie. Mais ce sont des problèmes difficiles car, en opposition avec les institutions politiques elles-mêmes, les partis se meuvent dans la diversité, dans la variété, manifestent, par leur liberté relative, des éléments souvent obscurs et contradictoires des tréfonds de la conscience des individus ou des masses, des manifestations mystérieuses de certaines classes, de certaines régions, de certaines époques.

L'auteur de cette étude a vécu jusqu'à 41 ans en dehors des partis, les jugeant de loin, militant lui-même dans une association, nettement hors parti, la Nouvelle Société Helvétique. Depuis trente-cinq ans, en revanche, il a vécu dans un parti, le parti libéral suisse, qui lui a témoigné confiance et amitié. Il possède donc des expériences diverses qu'il a cherché à utiliser ici.

Notre méthode sera celle qui s'impose pour toute étude sociale ou politique, la méthode historico-critique : commencer par décrire des faits, puis voir si l'on peut aboutir à quelques jugements de valeur sur la force et la faiblesse des partis, répondre à la question de la jeunesse qui se demande s'il faut agir avec ou sans le système des partis.

Nous commencerons par un examen des partis dans divers pays, puis nous entrerons dans plus de détails pour décrire le régime des partis sur notre sol national.

*Première partie***Les partis en général***Chapitre premier***GÉNÉRALITÉS**

L'histoire a toujours connu des groupements d'action politique, des factions, des clans, des clubs, des comités. Mais ce n'est guère que depuis l'institution du suffrage universel, au cours du xixe siècle, que nous trouvons ces groupes organisés qui sont les partis modernes, réunissant dans leur sein des chefs politiques, des parlementaires, des militants, des adhérents, des électeurs, faisant collaborer, plus ou moins intensément, des personnes qui se reconnaissent des affinités communes, des conceptions politiques analogues et qui, en général, cherchent à exercer une action sur le pouvoir, à conquérir tout ou partie de ce pouvoir.

Ces groupes tendent à faire élire des personnes de leur choix ; dans ce but, ils s'organisent, font la propagande nécessaire, cherchent à intéresser leurs membres à la vie publique, cherchent des solutions aux problèmes de l'Etat dans la ligne de leur programme.

Après la période des monarchies de droit divin, où le souverain désigne ses collaborateurs, la démocratie et le suffrage universel font naître ces partis nombreux qui jouent un si grand rôle depuis une centaine d'années.

Les buts finals des partis se ressemblent, mais, entre eux, il y a de grandes différences de structure, de mode de recrutement, d'organisation interne.

Si nous nous en tenons aux pays du bloc occidental : Europe de l'Ouest, Royaume-Uni et les deux Amériques, nous trouvons, en schématisant les distinctions, trois formes différentes de partis :

- a)* les partis de comités ;
- b)* les partis à sections ;
- c)* les partis à cellules.

a) Les partis de comités sont les plus anciens, en général les partis dits bourgeois, qui ont gardé sans grandes modifications leur constitution libérale antérieure au début de la Première Guerre mondiale et à la Révolution russe de 1917.

Le groupement a été constitué le plus souvent par en haut, c'est-à-dire par des hommes de gouvernement, des parlementaires, pour être aidés, dans le cadre intérieur de l'Etat, surtout du parlement, et aussi pour gagner la faveur des électeurs qui les rééliront.

Ce sont des partis sans discipline impérative, qui cherchent à grouper les électeurs en faisant appel à leur bon sens, sans pour cela les embrigader ni leur imposer une cotisation régulière.

Ils vivent des générosités occasionnelles de leurs membres, d'adhérents qui les appuient, émanant souvent du monde des affaires.

Les chefs du parti sont le plus souvent les parlementaires eux-mêmes, qui sont de droit dans les comités.

Ces partis, plutôt partis de droite, ont dû imiter les partis concurrents, et ce n'est que peu à peu qu'ils ont créé des secrétariats, des fichiers, des règles plus sévères d'action et d'adhérence.

Tels sont les partis historiques aux U.S.A., en Angleterre, en Suisse, en France.

Leur formation n'exclut pas un travail intense dans les diverses parties du pays. Sous la III^e République française, Thibaudet, dans la « République des Professeurs », pouvait dire : « L'économique est à droite, mais les Radicaux ont les cadres. »

b) Les partis de masse se sont développés pour la conquête du pouvoir, souvent avant d'avoir des états-majors élus. La formation vient du peuple, par régions, et ce n'est que peu à peu qu'on arrive à avoir de nombreux parlementaires et une organisation centrale.

Les partis socialistes, avec leurs sections, marquent une première étape de ces partis beaucoup plus organisés, beaucoup plus disciplinés, où les conditions d'adhérence sont plus réglementées, où la cotisation est une obligation mensuelle absolue.

L'adhérent est encadré, suivi à la piste. Il trouve même ses loisirs dans le parti, avec fanfares, gymnastiques, kermesses de parti. L'épouse est englobée dans ces activités ; un journal guide les opinions.

Les congrès du parti prennent une allure autoritaire qui s'impose même au parlementaire. Celui-ci abandonne au parti une part de son indemnité.

c) La deuxième étape des partis de masse est celle des partis communistes de l'Occident, créés de l'extérieur pour faire triompher la révolution moscoutaire, cherchant à arriver au parti unique dont nous parlerons plus loin.

Là, l'organisation est rigoureuse, semblable à celle d'une armée hiérarchisée. Les ordres viennent d'en haut, souvent de l'étranger ; on ne les discute pas.

L'adhésion n'est pas unilatérale. Elle est examinée à la loupe par les chefs. Elle comporte des engagements sévères.

Alors qu'ailleurs les formations ont un caractère horizontal permettant des relations de région à région, la conception est ici verticale. Elle se concrétise dans la *cellule* de quartier, et surtout de profession ou d'usine. On travaille dans sa cellule, ignorant les autres cellules ; toutes les relations passent par en haut.

Cette organisation interne est en partie camouflée et, vis-à-vis des électeurs qu'on cherche à gagner, on simule une organisation plus démocratique, plus ouverte et bienveillante.

En face de ces organisations cellulaires communistes, nous avons connu des organisations similaires, en Italie et en Allemagne, avec le fascisme et le national-socialisme qui, pendant leur période de succès, ont conduit le pays au parti unique.

Au lieu des cellules, nous trouvons les milices, troupes de choc qui, finalement, useront de la violence contre le pouvoir (marche sur Rome) ou contre les adversaires politiques (sabotage des chefs Stresemann ou Brüning).

Le but des partis communistes ou fascistes est le même : s'emparer du pouvoir contre la légalité du jour, assurer la prééminence d'une minorité contre la démocratie.

L'inspiration doctrinale, en revanche, est profondément différente.

Avec le communisme, on entend triompher de la bourgeoisie capitaliste par le prolétariat. L'idéologie repose sur les prétentions scientifiques du matérialisme historique et sur l'ambition de supprimer les classes sociales et l'aliénation de l'homme par le contrat de travail.

Avec le fascisme et le nazisme, on part d'une idéologie qui exalte le culte du passé, du sol et de la race élue pour assurer le pouvoir à une soi-disant élite qui, par l'Etat, assurera le bonheur de la nation.

Ce premier chapitre nous conduit à une première observation à l'égard de ceux qui méprisent les partis.

Un homme qui tient à la liberté, et avant tout à sa liberté personnelle, dont il est très jaloux, a-t-il le droit de laisser triompher sans bouger ces partis organisés, de cellules ou de milices, qui visent à la dictature ? Ne contribue-t-il pas à leur succès par son abstention ?

Contre la mobilisation de forces décidées à sortir du droit, n'est-il pas nécessaire d'avoir des formations inspirées par un esprit civique sain et constructif ?

* * *

Notons encore, pour mémoire, quelques distinctions entre les partis.

L'histoire récente a connu d'un côté des partis d'adhésion directe où chaque citoyen s'inscrit individuellement au parti. C'est le régime suisse. C'est celui des partis français.

En revanche, le parti travailliste anglais s'est constitué comme un parti d'adhésion indirecte des syndicats, des coopératives et mutuelles ouvrières. En 1918, lors de l'affaire Osborne, le *Labour* a été obligé par la jurisprudence de laisser la liberté à des syndicalistes de ne pas être membres du parti en même temps que de leur syndicat. Mais une loi a de nouveau bouleversé le système et un syndicaliste sécessionnaire doit quitter son syndicat.

Le régime direct, tel que nous le connaissons en Suisse, a l'immense avantage de résERVER la liberté des syndicats par rapport à l'action politique du parti.

Bien souvent cette indépendance des syndicats vis-à-vis des décisions du parti, dictées par une trop grande ferveur partisane, a été un frein salutaire en face d'excès de la passion politique.

Chapitre II

LE NOMBRE DES PARTIS

Après ces généralités descriptives, nous arrivons à un élément essentiel de la vie des partis qui nous permettra d'aller plus directement vers des conclusions pratiques, c'est celui du nombre des partis. Parti unique d'un côté, pluralisme de l'autre. Et dans

le pluralisme, deux formules : le dualisme anglo-saxon, le pluralisme continental.

Nous ne nous attarderons pas à raisonner sur l'idée de la suppression totale de tout parti, quel qu'il soit, dans l'esprit d'éliminer quelques inconvénients du régime. Ce système de *zéro parti* se conçoit dans la principauté d'un souverain asiatique absolu qui a supprimé toute volonté d'action de ses sujets, ou encore dans une sorte de paradis terrestre où les hommes parfaits s'entendent sur toutes choses en face des anges du ciel.

a) Parti unique

Passons au régime du parti unique que nous avons vu naître et mourir avec les fascistes et les nazis et qui vit depuis quarante ans en U.R.S.S.

Il y a certes des partis uniques hors des régimes totalitaires, comme en Turquie sous Mustapha Kemal, ou comme dans certains Etats du sud des Etats-Unis, mais ce qui nous intéresse ici c'est le parti unique complément de la dictature, soutien et émanation de celle-ci.

L'article 126 de la Constitution stalinienne de 1936 stipule :

« Les citoyens les plus actifs et les plus conscients de la classe ouvrière et des autres couches de travailleurs s'unissent dans le parti communiste de l'U.R.S.S. qui est l'avant-garde des travailleurs dans leur lutte pour l'affermissement du régime socialiste et qui représente le noyau dirigeant de toutes les organisations de travailleurs, tant sociales que d'Etat. »

Les communistes ont fait de belles théories sur le parti unique qui forme une élite que l'on instruit pour le bien de l'Etat. Il forme, au milieu de la masse, une communauté qui sert d'exemple. En outre, le parti unique maintient le contact entre le pays et le gouvernement.

Les dirigeants instruisent le peuple par le parti. Le parti instruit les chefs au pouvoir des vœux et des sentiments du peuple.

Comme le décrit Duverger, il prétend être à la fois un organe de l'Etat capable de comprendre ses décisions et d'y adhérer intégralement, et un groupement de citoyens qui ressentent eux-mêmes et dans leurs proches les réactions populaires et les expriment aux dirigeants.

Belle théorie *a posteriori*!

La réalité qui a créé le parti unique est plus brutale. Lénine, en 1917, veut instituer la dictature du prolétariat, c'est-à-dire d'une classe d'opprimés qui doit devenir la classe dirigeante. Pour cela, il faut détruire la liberté des oppresseurs, arrêter l'esclavage qu'ils imposent. Le parti du prolétariat doit subsister. Les autres partis sont des partis ennemis ; la solution est de les anéantir.

On cherche raison de tous ces oppresseurs.

Et Lénine peut s'appuyer sur Marx : « Le prolétariat, par sa dictature, devient maître de la démocratie. Il doit avoir un pouvoir exclusif sur la puissance publique. »

Tous les autres partis, de la droite aux mencheviks, sont les adversaires du prolétariat. Il faut les détruire par la dictature qui ne souffre plus qu'un parti.

Et comme l'Etat est le but suprême, comme l'Etat n'a qu'une doctrine, comme la liberté est un bien sans valeur, on en arrive au parti d'Etat garde prétorienne du pouvoir. Le parti retient une élite dans les mailles du pouvoir. Le pouvoir s'attache une classe par des priviléges. Le double mouvement ascendant et descendant est un leurre. Les ordres descendant vers la masse, mais la masse n'ose guère parler par le parti.

Le parti est là à la fois pour la propagande et pour la délation. C'est la surveillance mutuelle et finalement le régime de crainte et de terreur, le régime des purges qui a fait couler tant de sang. La force plus encore que l'autorité.

Qu'on évoque l'histoire de Staline ou celle d'Hitler, on arrive à la même conclusion. La dictature avec le parti unique est la négation de l'aspiration de l'homme à la liberté.

Un pays libre doit connaître la liberté des partis dans le cadre général des institutions démocratiques.

Tandis que le parti unique aide l'Etat à détruire toute faction rivale, on aboutit à l'idéologie de l'Etat, transmise au parti et qui supprime toute liberté de pensée, toute variété des opinions.

La pensée libre, le droit de s'associer pour penser et agir cèdent le pas à la doctrine qui émane du seul Etat. La libre formation des partis traduit le fait que la société n'est qu'une résultante de l'existence d'hommes, personnes dont on reconnaît le droit et la liberté et non pas un Etat tout puissant, annihilateur des individualités.

b) Pluralité des partis

Une démocratie fondée sur la notion de la liberté et de la dignité de l'homme postule la notion de la pluralité possible des partis.

Cette idée a rarement été exprimée et il est intéressant de voir que, le 23 octobre 1952, la Cour constitutionnelle de la République fédérale d'Allemagne, dans un arrêt, a proclamé que, parmi les principes de l'ordre démocratique, figurent notamment, à côté du respect des droits de l'homme, du droit à la vie, de la séparation des pouvoirs, de l'indépendance des tribunaux, *le principe de la pluralité des partis politiques* et des chances égales pour ceux-ci dans la formation et l'exercice de l'opposition, conformément à la constitution.

Principe de liberté démocratique, droit octroyé à un groupe, cela ne veut pas dire nécessairement exercice intelligent et heureux pour l'intérêt général. Nous aurons à voir plus loin la valeur de ce droit, ses avantages et ses inconvénients.

Pour le moment, restons dans l'examen objectif des situations, et distinguons deux régimes très différents de pluralité, le régime anglo-saxon dualiste et le régime continental tout à fait pluraliste.

Au Royaume-Uni, la politique a été menée longtemps entre les deux partis *tory* et *whig*, c'est-à-dire conservateur et libéral.

Peu à peu, le parti travailliste s'est développé aux dépens des libéraux qui avaient 376 députés en 1906, 114 en 1922, finalement 35 en 1931 et moins de 10 aux dernières élections. Les travaillistes, qui n'étaient que 30 en 1906, sont arrivés à 289 en 1929 et à 392 en 1935. Il y a donc eu une courte période de tripartisme, après la Première Guerre mondiale, puis on est revenu au dualisme, mais avec les *tories* en face des travaillistes. D'autres partis ne jouent qu'un rôle effacé.

Aux Etats-Unis, il y a quelques petits partis, mais tout se joue entre républicains et démocrates.

Dans tous ces pays anglo-saxons une longue tradition maintient le dualisme. Il est techniquement soutenu par des votations dans des secteurs restreints avec le mode majoritaire. La concentration des électeurs sous deux seuls drapeaux est presque nécessaire.

* * *

Dans des pays comme la France et la Suisse, nous avons la complète pluralité des partis. Celle-ci a été souvent encouragée par un régime complet ou mixte de R.P. Elle est encouragée en Suisse par la tradition historique, l'écho vivant des événements de 1847-1848 et le fédéralisme. Elle s'est développée en France, avec la III^e et la IV^e République, par l'extrême individualisme des habitants, leur intellectualisme et leur appétence sinistrogyre, amie des extrêmes.

Le Français, en somme assez conservateur, a subi jusqu'à cette année une certaine attraction vers ce qui lui paraît de gauche. R. Poincaré, conservateur, porte l'étiquette « radical ». Un radical-socialiste commence à être un peu radical. Un socialiste n'est guère marxiste. Le centre du pays, pauvre, mais essentiellement paysan, composé de petits propriétaires attachés au sol, vote plus communiste que Tourcoing ou Lille, pour manifester à l'extrême son mécontentement. Et si tout à coup la droite brandit le drapeau de la sédition — Boulanger, Croix de feu, Maurras ou Poujade — on se jette de l'autre côté, et de nouveaux groupes sont formés.

Jusqu'à la nouvelle constitution du 28 septembre 1958, la pluralité est encouragée par le scrutin de liste départementale et le régime de R.P. préconisé pour le salut de la France par Charles Benoit.

Ce régime pluraliste avec (en ordre d'importance aux élections de 1956) 149 communistes, 101 socialistes, 75 M.R.P., 48 radicaux de gauche, 22 radicaux du centre, 21 R.P.F., 96 droitiers, 51 poujadistes, s'est révélé une cause d'extraordinaire instabilité gouvernementale. Aucun parti n'est assez fort pour avoir la responsabilité gouvernementale. L'alliance fragile des socialistes, M.R.P., indépendants et radicaux, met au pouvoir des hommes de tendance presque opposée et l'un des trois groupes, en faisant sécession, fait tomber l'équipe.

La III^e et la IV^e République ont eu plus de gouvernements que d'années. Et finalement, après la chute du cabinet Gaillard, renversé par un vote de la droite avec les communistes, au printemps 1958, l'opinion publique s'est retournée contre ce régime.

La Suisse, avec ses 4 grands partis (socialistes, radicaux, K.K., paysans) et ses 4 petits partis (libéraux, démocrates, indépendants, communistes), a connu une extraordinaire stabilité. Pourquoi le pluralisme a-t-il eu des effets si différents ? Ce n'est pas difficile à discerner.

Tout d'abord la différence entre les régimes mêmes de gouvernement. La Suisse nomme ses 7 conseillers fédéraux pour 4 ans et, même s'ils subissent des échecs répétés au Parlement ou devant le peuple, ils restent en place. Les parlementaires sont fidèles aux conseillers fédéraux qui remplissent bien leur mandat. Le départ de M. Challet-Venel ou les démissions de MM. Hofmann, en 1917, Pilet-Golaz en 1944 et Weber en 1954, sont dus à des circonstances exceptionnelles qui confirment la règle.

En France, le régime dit parlementaire de la IV^e République faisait démissionner le ministère lorsqu'il était mis en minorité devant l'Assemblée nationale. Des équipes succédaient aux équipes.

Cette explication n'est cependant pas suffisante, car le Royaume-Uni, qui a aussi le régime parlementaire, connaît de longues périodes de stabilité :

Au lendemain d'une élection générale de l'Assemblée nationale, je déjeunais avec André Siegfried au boulevard Georges-Favon, à Genève. On venait de recevoir les résultats. Le parti communiste n'avait que le 25 % des suffrages. Je félicitais mon académicien : « Vous devez être content. La révolution n'a qu'un quart des voix. Le reste de la Chambre votant avec le gouvernement dans les choses bonnes et honnêtes assure le relèvement du pays. »

Il éclata de rire et me dit : « Vous raisonnez comme un Suisse, c'est-à-dire comme le citoyen d'un pays où le régime constitutionnel n'est pas discuté et où chaque parti peut voter avec le gouvernement dans les affaires générales. En France, le parlement contient à droite et à gauche des partis qui n'acceptent pas le régime et sont toujours tentés de faire la politique du pire. »

Depuis lors, il y a dix-huit mois, M. A. Siegfried a développé cette idée dans son livre *De la III^e à la IV^e République*, dans un suggestif quinzième chapitre :

« L'esprit révolutionnaire à gauche, factieux à droite, ne reconnaît pas le régime. Une majorité peut se servir de ces partis, mais ne peut pas compter sur eux. Une part importante du temps et de l'énergie de nos gouvernements passe à se défendre... Les Américains révèrent religieusement leur constitution, les Anglais sont fidèles à la couronne ». Nous pouvons ajouter : le 99 % des Suisses, comme les Anglo-Saxons, acceptent leur régime constitutionnel, sans jamais essayer de l'ébranler.

Les événements dits du 13 mai à Alger, l'appel de l'opinion publique au général de Gaulle, sa prise du pouvoir à fin mai 1958, ont profondément modifié la situation en France. La nouvelle constitution votée le 28 septembre 1958 par le pays à une écrasante majorité semble assurer une stabilité gouvernementale plus grande. L'assemblée ne peut renverser le gouvernement que par une motion de censure soumise à d'étroites conditions (Constitution, articles 49 et 50). Les nouvelles élections terminées le 30 novembre 1958 ont paru devoir amener un rapprochement avec le régime anglo-saxon, en ce sens que la R.P. a été supprimée et qu'un scrutin uninominal majoritaire à deux tours dans des arrondissements restreints a été décidé.

Pour le problème du pluralisme qui nous occupe ici, il faut faire une double constatation. D'une part, le pluralisme français n'a pas disparu. On est très individualiste en France et les *leaders* de droite et du centre n'ont pas pu s'entendre pour une alliance. Le premier tour a vu en lice une multitude de candidats d'étiquettes bariolées. Au deuxième tour, dans la métropole, on aboutit à 8 partis représentés au Palais-Bourbon.

D'autre part, la force respective des groupes montre bien que le mode majoritaire uninominal a quand même rapproché la France d'un régime plus stable avec un ou deux groupes parents qui pourront mener le pays avec le gouvernement.

En effet, on obtient le tableau suivant pour la métropole :

	1958	1956
Gaullistes (U.N.R.)	188	21
Indépendants	132	110
M.R.P.	57	75
Radicaux-socialistes	13	41
Radicaux du centre	27	22
Socialistes	40	101
Poujadistes	0	51
Communistes	10	149

Les trois premiers groupes peuvent faire une vraie politique de gouvernement dans le cadre constitutionnel indiscuté par eux.

A ces groupes viennent s'ajouter encore les députés algériens les plus nombreux.

Théoriquement donc la France est sortie de la situation instable créée par les institutions de la IV^e République. Une inconnue reste du côté de l'immense personnel politique éliminé du parlement par le vote. Va-t-il du dehors, chercher à attaquer le régime constitutionnel ?

La constitution du 28 septembre 1958 va-t-elle être la charte nationale et le pays va-t-il se développer sous son fonctionnement indiscuté ? Ou bien une opposition va-t-elle s'en prendre précisément à cette constitution ?

Nous résumerons ce chapitre en affirmant à nouveau la nécessité de proclamer la légitimité de la pluralité des partis, mais en faisant remarquer que la condition essentielle de ce régime est l'acceptation loyale de sa base constitutionnelle. La bonne volonté des partis en face des termes objectifs de la réalité politique permet, entre eux, une collaboration qui est favorable à l'intérêt général.

Deuxième partie

Les partis en Suisse

Chapitre premier

TABLEAU DES PARTIS

En face de lecteurs suisses, nous pourrons brosser rapidement la fresque des partis en Suisse.

1. Les *libéraux*, premier parti d'opposition au XIX^e siècle, dressé contre les aristocraties rétablies en 1815 par la Sainte-Alliance. C'est le parti des Bellot, des Etienne Dumont, des Sismondi, du général Dufour, plus tard de Gustave Ador, d'Edouard Secrétan, du général Guisan. Le parti est confiné aujourd'hui dans quatre cantons, mais exerce encore son influence par trois des quatre plus grands journaux suisses, le *Journal de Genève*, la *Gazette de Lausanne* et les *Basler Nachrichten*.

2. Les *radicaux*, libéraux plus durs que les libéraux, qui ont gouverné la Suisse de 1847 jusqu'à l'introduction de la R.P. en 1918.

C'est le parti du centre qui a eu le courage de réaliser les grandes réformes de structure de 1848 (douanes, monnaie, postes, Etat fédératif, gouvernement fédéral et parlement bicaméral). Dans la politique intérieure des cantons protestants, il est laïcisé. Dans les cantons catholiques, sa tendance est anticléricale.

3. Les *catholiques conservateurs* (K.K.) sont en majorité dans les cantons du *Sonderbund*, amis de l'Eglise, fédéralistes, traditionalistes divisés entre la tendance conservatrice et la tendance chrétienne-sociale.

4. Les *paysans et bourgeois*, parti agraire, demandent aux pouvoirs publics l'aide à l'agriculture. Ils sont hostiles aux tendances libre-échangistes des villes de consommateurs.

5. Les *socialistes* sont les enfants d'une classe ouvrière longtemps très dispersée et peu organisée. Pendant des années, et jusqu'en 1901, deux mouvements : le Grütl et le P.S.S. Pendant la Première Guerre mondiale, opposition marxiste (Zimmerwald, Kiental, Soviet d'Olten).

En face de l'évolution hitlérienne en Allemagne, rupture avec les extrémistes. Le parti s'associe à la collaboration nationale entre 1939 et 1945.

6. Les *démocrates*, qui se recrutent surtout dans la région de Winterthour et des Grisons, sont une aile gauche des radicaux et votent souvent avec les socialistes.

7. Le parti des *indépendants* est une formation récente et originale de M. G. Duttweiler, grand homme d'affaires, assoiffé de politique. Il n'a pas de doctrine fixe et se révèle souvent très libéral, quelquefois très étatiste. Il gagne ses électeurs par des organisations économiques comme la Migros et l'Hôtel-Plan.

8. Les *communistes* qui cherchent leur mot d'ordre en U.R.S.S. ont peu d'influence au parlement. Ils ont encore des groupes d'une certaine importance à Genève et à Lausanne.

Ce tableau :

	<i>Conseil national, élections</i>			
	1935	1947	1951	1955
Radicaux	48	52	51	50
Conservateurs catholiques	42	44	48	47
Socialistes	50	48	49	53
Paysans	21	22	23	22

prouve que les forces respectives des partis varient peu d'une législature à l'autre.

Chapitre II

CARACTÈRES GÉNÉRAUX

1. S'il est un domaine où le *fédéralisme* est resté vivant, c'est celui des partis. Dans chacun des vingt-cinq Etats de la Confédération, les partis sont très vivants, avec leurs caractéristiques propres. Le parti fédéral est plus lointain, moins suivi par les masses, dirigé surtout par des magistrats, des parlementaires, des secrétaires de parti.

Lorsqu'un conférencier traite, à fond, un sujet fédéral, les citoyens qui l'ont écouté, en buvant leurs chopes à la brasserie après la séance, ne parlent plus guère de lui, mais d'un bon sujet local : le choix d'un conseiller d'Etat ou la construction d'un pont ou d'un théâtre.

On ne saurait comparer un parti radical à Zurich, dirigé par la *N.Z.Z.* et qui n'a aucun groupe plus à droite, avec un parti radical dans un canton catholique conservateur, parti plutôt de petits bourgeois laïcisans, dressés contre les gros bonnets de la région ou contre un clergé trop envahissant.

Quel abîme entre le radicalisme vaudois, conservateur et très agraire, et le radicalisme genevois, longtemps centralisateur, prônant les syndicats obligatoires de Favon, et souvent influencé par endosmose par les grands courants de la politique républicaine française !

Il est curieux de constater que l'activité fédérale des partis est de date relativement récente.

Les K.K. ne sont devenus un parti fédéral qu'en 1881.

Le parti socialiste suisse n'est né à Olten qu'en 1880.

Les indépendants de M. Duttweiler n'ont agi sur un plan fédéral large qu'en 1935.

2. Une seconde caractéristique des partis suisses est dans leur base idéologique fortement enracinée dans une tradition historique.

Les catholiques-conservateurs restent *pro forma* les enfants de ceux qui ont défendu par les armes au *Sonderbund*, en 1847, l'ancienne constitution fédéraliste de la Suisse.

La réalité de l'action peut être assez loin de cette idéologie, mais la mystique garde toujours ses droits et s'affirme ici et là par la bouche de parlementaires comme M. Wick, de Lucerne, ou M. von Moos, de Sarnen. Le radicalisme trouve aussi son idéologie dans le libéralisme assez dur de 1847, dans les conquêtes centralisantes de 1848.

Mais l'heureux compromis de 1848, qui a réconcilié les deux parties du pays dans la constitution nouvelle, empêche que ces idéologies rivales ne se heurtent, comme par exemple à Paris, autour d'une loi sur l'enseignement. On peut quand même collaborer.

Les autres partis, comme les socialistes et les indépendants, sont moins attachés à une tradition et cela leur permet de temps à autre un modernisme, gage de succès inattendus.

Les libéraux représentent bien encore cette alliance d'une élite assez droitière avec une masse électorale populaire qui s'appuie sur ses chefs pour voir plus large et se libérer d'un certain autoritarisme des grands partis.

3. Enfin, il y a lieu de remarquer qu'en Suisse, sur le terrain fédéral, certains éléments de la vie publique diminuent la force et l'influence des partis.

a) Tout d'abord les appartenances régionales. Un conseiller national n'est pas seulement conservateur ou paysan. Il appartient fortement à son canton ou à tel groupe de cantons dont les intérêts sont communs. Alors apparaît ici une délégation cantonale qui s'affirme unanime pour appuyer telle revendication ou telle loi.

Souvent, dans les domaines les plus inattendus, une région apparaît, par exemple celle des cantons de Thurgovie, Zurich,

Argovie et Bâle-Campagne, pour demander l'aide aux vergers, la protection des bouilleurs de cru, telle législation sur l'alcool.

Contrairement à ce que beaucoup pensent, cette concentration régionale se réalise rarement entre délégations des cinq cantons romands. L'appartenance politique l'emporte ici souvent, ou encore l'appartenance purement cantonale. M. David Lasserre¹ a bien mis en relief ce fait qu'en Suisse romande, l'ancienne principauté de Neuchâtel, l'ancien Etat de Fribourg, le Valais sarde ou autonome, la vieille République de Genève et le Canton de Vaud, libéré de Berne en 1798, n'avaient pas une grande unité.

Comme celle de la Suisse alémanique n'est pas beaucoup plus grande, il est rare qu'on ait des votes romands et des votes alémaniques.

Et c'est bien heureux!

b) Signalons le fait, qui a frappé André Siegfried, du peu de goût des Suisses pour les oppositions doctrinales. Le Suisse ne se cramponne pas à un principe absolu et accepte volontiers un compromis.

c) Enfin, il y a lieu de signaler un certain éloignement des partis qui se manifeste par le phénomène appelé *abstentionnisme*.

Sauf lors de grandes journées de votation, comme celles du rachat des chemins de fer, de l'entrée de la Suisse dans la S.d.N., du prélèvement sur la fortune, de l'acceptation de l'A.V.S., la participation au scrutin est autour de 50 %. Ou bien encore la majorité se manifeste tout à fait indépendante du mot d'ordre des partis comme dans la votation sur la loi sur la lutte contre la tuberculose ou de nombreuses votations sur le suffrage féminin.

Au phénomène d'abstentionnisme on peut signaler des causes diverses :

1. Les très nombreux scrutins qui lassent l'électeur.
2. Les scrutins sur des sujets abstraits et dont les données sont formulées en termes assez obscurs, par exemple, les scrutins constitutionnels financiers fédéraux de ces huit dernières années.
3. Les scrutins sur des questions régionales, par exemple, la votation sur Rheinau, bien loin de la Suisse romande.

¹ *Etapes du Fédéralisme*, p. 146.

4. Le phénomène démographique du changement de canton de nombreux citoyens qui ne s'intéressent pas à la politique de leur nouveau domicile. A Genève, où 65.000 nouveaux habitants sont venus en douze ans, le cas est frappant.

5. Enfin — et c'est pour nous la cause principale et assez inquiétante — la vie moderne, avec ses soucis économiques et la prééminence du matériel sur le spirituel, crée le type de l'homme absorbé par sa profession et qui ne se préoccupe plus de l'intérêt général. Il ne vient au scrutin que si son porte-monnaie ou son intérêt professionnel sont touchés.

Il hausse les épaules vis-à-vis des partis, mais ce n'est pas tant la faute des partis, qu'un phénomène moderne qui diminue l'esprit civique de beaucoup.

6. Les partis et les groupes économiques qui font la propagande des scrutins peuvent s'en prendre plus à eux-mêmes, lorsqu'ils se lancent dans une propagande de slogans qui part de l'idée que l'électeur est un imbécile. C'est une méthode relativement récente, un renversement de l'idée que le citoyen suisse sait réfléchir, et qu'on doit faire appel à sa raison et à son bon sens.

On ne saurait trop dire que ces campagnes nuisent à une saine politique des partis et éloignent l'électeur qui ne voit plus clair.

Divers scrutins récents où les slogans ont jailli de part et d'autre ont prouvé qu'au milieu de la bagarre, l'électeur a conservé son sang-froid et a vu clair. Le célèbre « bon sens du peuple suisse » dont on parlait autrefois n'est pas mort.

d) Nous ne pouvons pas clore ce chapitre sans indiquer qu'en dehors des partis, et aussi en dehors des groupements d'intérêts matériels, la Suisse peut s'honorer de l'influence politique indirecte de mouvements idéalistes qui ont eu souvent des initiatives efficientes. Déjà anciennement, la Société suisse d'utilité publique puis, dès 1912, la N.S.H., créée à Genève par G. de Reynold, Alexis François et Robert de Traz, et qui, de 1914 à 1918, a lutté avec énergie contre le fossé creusé entre Alémaniques et Romands. Son œuvre nationale se poursuit aujourd'hui.

Dès 1939 naît la Ligue du Gothard qui a contribué à l'entente nationale. Elle a souvent influencé les plus hautes sphères de

l'armée notamment en 1940, à l'heure noire où le général Guisan a appelé ses états-majors au Grütli. Citons pour les initiatives sociales l'Association suisse de politique sociale et pour les initiatives législatives la Société suisse des juristes.

Les grandes sociétés scientifiques — notamment la Société helvétique des sciences naturelles, fondée par le Genevois Gosse, un an après l'entrée de Genève dans la Confédération — agissent aussi sur les esprits.

Pour le maintien de la cohésion nationale, nous avons une grande force, en somme politique, dans la Société suisse des carabiniers, la Société fédérale des officiers, celle des sous-officiers, la Société fédérale de gymnastique, le C.A.S., les sociétés fédérales de musique et de chant, la Société d'art public, celle de protection de la nature, la Société des écrivains suisses.

Nommons encore les Eglises et le Réarmement moral. Ce dernier mouvement a joué son rôle dans des ententes professionnelles comme la paix du travail de 1937.

Chapitre III

CONCLUSIONS ET VŒUX

Au cours de cet exposé, nous avons déjà donné quelques conclusions : la nécessité des partis, quand ce ne serait que pour lutter contre les mouvements à cellules dirigés de l'étranger et qui menacent les institutions démocratiques et les libertés individuelles.

Nous avons vu aussi le devoir des partis politiques d'accepter les données constitutionnelles d'un régime libéral. A l'exception des communistes, la Suisse a le bonheur d'avoir de tels partis. Le pluralisme perd de ce fait ses inconvénients.

Conclusion plus générale.

L'existence des partis est un bien pour un pays.

Les partis assurent la continuité de l'action politique. Ils encouragent l'intérêt pour les affaires de l'Etat. Ils informent les électeurs en même temps qu'ils sondent l'opinion. Ils sont une école pour la jeunesse.

Au cours de leur action normale, ils subissent souvent des déviations qui peuvent nuire à la vie publique : cristallisation des opinions dans un cercle restreint, formation de passions militantes qui amènent, entre partis proches parents, des querelles souvent stupides.

Des disputes internes, des ambitions personnelles peuvent paralyser un parti. Souvent le parti, par des exigences de discipline, peut asservir ses membres à une idéologie étroite et sans horizon. En Suisse cependant, comme nous l'avons déjà dit, l'idéologie des partis est peu doctrinale, assez fluide et dans les partis il règne une certaine liberté en face des problèmes particuliers, surtout entre ceux qui luttent plutôt pour la liberté et ceux qui luttent plus pour la sécurité avec des institutions plus étatistes comme les assurances sociales.

La coexistence des tendances, facteur de saine et libre discussion, est très marquée, autant chez les radicaux que chez les libéraux et les conservateurs-catholiques.

Si l'on se met au-dessus de la mêlée, on ne peut pas ne pas formuler, à l'égard des partis suisses, les quelques vœux suivants : Notre époque, depuis 1914, et encore plus depuis 1945, a vu sa structure profondément transformée par les deux guerres, le développement de la science et de la technique, l'influence conquise sur la planète par les U.S.A. et l'U.R.S.S., le rôle nouveau joué en Afrique et en Asie par le réveil des peuples sous-développés.

La Suisse, encerclée dans ses frontières, n'est souvent pas assez consciente des problèmes nouveaux qui se posent à l'homme moderne.

Il appartient aux partis de prendre conscience de ces questions, d'en voir les conséquences politiques et de les porter devant l'opinion et dans les avenues du pouvoir.

Si nous nommons la formation professionnelle des techniciens et ingénieurs, l'intégration européenne, la protection des civils en cas de guerre, l'aide aux pays sous-développés, le rôle des pays asiatiques et africains en face de l'Europe, nous faisons comprendre ce que nous entendons.

Un autre vœu : une des forces des institutions suisses a été l'indépendance de jugement des chefs vis-à-vis de leur propre parti : Th. Turrettini dans la création des S. I. de Genève, G. Ador lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, Grimm,

Schmid (Soleure), Nobs, dans leur lutte pour le retour de leur parti, vers 1935, à soutenir la défense nationale.

Le pays serait bien diminué si cette indépendance était en baisse.

Encore un vœu : La Suisse n'est pas fondée sur des notions abstraites de classes ; elle doit être une communauté solidaire de personnes libres. Au cours des luttes de partis, la ligne d'action doit se trouver, au-dessus des techniques et des slogans, dans la conscience morale d'esprits désintéressés.

La vision de cette communauté spirituelle dont les préoccupations sont plus larges que celles des programmes électoraux doit être l'étoile conductrice de la vie d'un peuple.

La politique s'occupe de l'Etat, c'est-à-dire du domaine où doit triompher la loi par l'autorité. Elle ne doit pas oublier tous les autres facteurs de la vie, l'amour entre les hommes, la foi, la liberté, qui permettent l'épanouissement de l'homme.

BIBLIOGRAPHIE

- MAURICE DUVERGER : *Les Partis politiques*. Armand Colin, Paris, 1951.
- ALBERT THIBAUDET : *Les Idées politiques de la France*. Stock, Paris, 1932.
- ANDRÉ SIEGFRIED : *De la III^e à la IV^e République*. Grasset, Paris, 1958.
- *Tableau des Partis en France*. Grasset, Paris.
- *La Suisse, Démocratie témoin*. 2^e édition. Baconnière, Boudry-Neuchâtel, 1956.
- ULYSSE KUNZ-AUBERT : *Libéralisme et Démocratie*. Impr. « Journal de Genève », 1950.
- JEANNE HERSCHE : *Idéologies et Réalité*. Plon, Paris, 1956. Préface d'André Philip.
- FRANÇOIS MUSELIER : *Regards neufs sur le Parlement*. Paris, Editions du Seuil, 1956.
- HENRI L. MIÉVILLE : *Humanisme et Communisme*. F. Rouge, Lausanne, 1949.
- ALAIN DE SÉRIGNY : *Les Evénements du 13 mai 1958*. Paris, Plon, 1958.
- ALBERT PICOT : *Les Dangers de la Politique d'Intérêts matériels*. Bulletin de la N.S.H., Tschudy, Glaris, 1927.
- DAVID LASSEUR : *Etapes du Fédéralisme*. Editions Rencontre, Lausanne, 1954.
- N. B.* : Les idées générales du début de cet article doivent beaucoup au bel ouvrage de M. Maurice Duverger, cité plus haut.